

Démarche : Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

Organisme : Un très bon service

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Date limite pour le dépôt des dossiers dans le cadre du présent appel à projets : 31 mai 2026.
Les projets concerneront l'année scolaire 2026-2027 et se dérouleront entre septembre 2026 et juin 2027.

Aucune demande de financement déposée après la date du 31/05/2026 ne sera instruite.

Téléchargez le guide d'accompagnement pour vous aider à renseigner l'appel à projets :

Guide d'accompagnement des cordées de la réussite en Île-de-France

Annexes :

- 1 - Schéma récapitulatif pour le financement d'un projet de Cordée
- 2 - Modalités de dépôt des dossiers sur la plateforme « demarche.numerique.gouv.fr »
- 3 - Procédure de saisie sur la plateforme Dauphin (pour les projets qui concernent la politique de la ville)

Toutes les informations liées au dispositif « Cordées de la réussite » (cartographie des têtes de Cordées, actualités, ressources type charte du dispositif, modèle de convention, lettre de mission du référent, publics cibles, types d'actions...) sont à retrouver sur le site national des Cordées de la réussite : <https://www.cordeesdelareussite.fr/>

ainsi que sur les sites académiques :

-Académie de Versailles : <https://www.ac-versailles.fr/les-cordees-de-la-reussite-122864>

-Académie de Créteil : <https://www.ac-creteil.fr/les-cordees-de-la-reussite-121633>

-Académie de Paris : https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2303429/accueil

COMMENT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS 2026-2027 POUR LE DÉPLOIEMENT DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE EN ÎLE-DE-FRANCE? PROCÉDURE ET CALENDRIER

1. ÉTAPE 1 - Dépôt des dossiers et critères de financement pour chaque institution : 1er mars 2026 – 31 mai 2026

1.1 - Dépôt obligatoire sur la plateforme « demarche.bnumerique.gouv.fr » :

Toutes les têtes de Cordées doivent déposer un projet par Cordée sur la plateforme « Démarche numérique.gouv.fr » (voir procédure détaillée en annexe 2), chaque année, même lorsqu'il s'agit d'une reconduction du projet avec les mêmes établissements encordés ainsi qu'en l'absence de demande de financement.

Lors de ce dépôt, la structure précisera quel(s) financeur(s) sont sollicités pour soutenir le projet de cordée. La pièce-jointe 1 « Budget prévisionnel » et la pièce-jointe 2 « Demande de financement MENJS-MESR » devront être déposées sur

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

la plateforme.

1.2 - Dépôt de la demande de financement auprès des co-financeurs le cas échéant

Deux autres dépôts supplémentaires sont nécessaires pour les demandes de financement adressées au Conseil Régional et à la Préfecture de région :

- Pour les demandes adressées au Conseil régional : un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme « Mes Démarches Région » : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>
- Pour les demandes adressées à la Préfecture de région (procédure de dépôt en annexe 3) : un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

1.3 - Critères de financement pour chaque institution

La part des financements sollicités auprès des services de l'État ne peut dépasser 80 % du budget global du projet. Les cofinancements (dont les ressources propres) sont nécessaires pour la réalisation du projet. Au moins 3 établissements doivent être engagés avec la tête de cordée en tant qu'établissements encordés pour pouvoir bénéficier du dispositif "Cordées de la réussite".

* Rectorats :

Crédits MESR (BOP 231) :

- Structures pouvant bénéficier d'un financement : têtes de Cordées étant des établissements d'enseignement supérieur, dont les lycées disposant de formations post bac.
- Utilisation des crédits alloués au titre du programme 231 « vie étudiante » : défraiement des frais de transport des tuteurs étudiants, subventions aux associations qui interviennent auprès des tuteurs (recrutement, formation), financement des événements organisés dans le cadre de la Cordée de la réussite et indemnisation des coordonnateurs référents des établissements du supérieur, hors CPGE et STS.

Crédits MENJS (BOP 141) :

- Structures pouvant bénéficier d'un financement : établissements publics du secondaire (encordés ou têtes de Cordées).
- Utilisation des crédits pédagogiques du programme 141 « enseignement scolaire public du second degré » destinés à soutenir les actions organisées par les EPLE encordés dans le cadre des Cordées de la réussite : frais liés aux sorties des élèves, frais de déplacement des élèves et des accompagnateurs, fonctionnement divers pour les élèves, subventions aux associations qui interviennent dans les EPLE encordés.

Il appartient aux têtes de cordées et aux EPLE encordés de mutualiser les moyens humains, financiers et matériels pour assurer le bon fonctionnement de la Cordée dans le respect de la convention signée entre les différentes parties et la répartition des charges définies par l'utilisation des moyens financiers alloués.

Les têtes de Cordées devront tenir à disposition des référents académiques les conventions de partenariat établies.

* Région Île-de-France (crédits accès à l'enseignement supérieur)

- Structures pouvant solliciter un financement : têtes de Cordées.
 - Ciblage du public : actions uniquement à destination des élèves scolarisés au sein de lycées publics ou privés sous contrat, et lycées agricoles. Priorité sera donnée aux filières Bac Pro et BTS, ainsi qu'aux lycées ruraux.
 - Financement sous forme de subvention, à hauteur de 80% maximum des dépenses éligibles, calculées sur la base du budget prévisionnel de l'action présentée par la structure demandeuse. Le versement de la subvention se fait sur demande d'acompte et/ou solde, accompagnée d'un état des dépenses effectivement réalisées. Le taux d'intervention régionale sera appliqué sur le budget global du projet. En cas de budget réalisé inférieur au budget prévisionnel soumis lors du dépôt de la demande, le versement de la subvention sera calculé sur les dépenses réelles.
 - Montant minimal de la subvention régionale : 5 000 € (montant maximum : 40 000 €).
- Un même bénéficiaire peut porter plusieurs projets ou Cordée(s) dans la limite de 120.000€ par structure et par an pour l'ensemble des projets.

ATTENTION : Depuis 2016, la Région facilite la recherche de stage et d'alternance des jeunes et leur accès au marché du travail. Pour cela, tout bénéficiaire d'une subvention régionale doit diffuser sur stages.iledefrance.fr au moins 1 offre de stage (y compris de découverte de métiers dès le collège et en 2nde GT) ou contrat de travail en alternance (apprentissage ou professionnalisation)

Plus d'infos sur : <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/trouver-un-stage-en-ile-de-france-comment-deposer-une-offre-de-stage-ou-dalternance-suite-une-subvention-de-la-region>

* Préfecture de région Île-de-France (crédits politique de la ville BOP 147)

- Structures pouvant solliciter un financement : têtes de Cordées.
- Montant minimal de la subvention de la préfecture de région : 2 000 €
- Ciblage du public : La Préfecture de région financera uniquement les projets de Cordées de la réussite mobilisant des établissements encordés appartenant à une cité éducative. Ainsi, pour être subventionnés au titre de la politique de la ville, les projets devront présenter :
 - a minima 3 établissements encordés appartenant à une cité éducative : collèges ou lycées implantés dans une ville labellisée cité éducative. (Liste des cités éducatives disponible sur le site : <https://www.citeseducatives.fr/les-cites-labellisees/la-liste-des-cites-educatives>) ;

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

- au moins 60% des jeunes accompagnés dans le cadre des projets subventionnés doivent habiter en quartiers prioritaires de la politique de la ville (Liste des QPV sur le site sigville : <https://sig.ville.gouv.fr/>) ou être scolarisés en éducation prioritaire (REP / REP +) ou dans un établissement situé en QPV ou appartenant à une cité éducative

Les projets doivent être pensés en partenariat avec les acteurs de la politique de la ville (délégués du Préfet, associations, collectivités locales), notamment dans le cadre des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ». Les pilotes des cités éducatives doivent être associés à la mise en œuvre de la cordée. Le référent de la Cordée de la réussite doit par ailleurs participer aux instances de la cité éducative.

2. ÉTAPE 2 - Instruction et validation des projets : juin - août 2026

Les dossiers déposés sur la plateforme « demarche.numerique.gouv.fr » seront instruits par les financeurs à qui la demande a été adressée. Un comité de pilotage régional composé de représentants de la région académique et des académies, de la Préfecture de région et du Conseil régional, se réunira fin juin pour valider les dossiers en vérifiant le respect des critères de l'appel à projets et le renseignement détaillé du bilan. La suite de la demande sera notifiée par mail aux responsables administratifs précisés dans le dossier.

3. ÉTAPE 3 - Financement et notification : septembre – novembre 2026

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, chaque financeur notifie les têtes de cordée (ainsi que les établissements encordés pour le BOP 141 uniquement) des suites réservées à leur demande de financement.

PARTIE 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA CORDÉE DE LA RÉUSSITE 2026-2027

Dénomination de la Cordée de la réussite 2026-2027 :

Nom de l'établissement tête de Cordée :

Type d'établissement :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Université

☐ IUT

☐ École

☐ Lycée avec CPGE

☐ Lycée avec STS

Adresse de l'établissement tête de Cordée :

Département de l'établissement tête de Cordée :

Académie de rattachement de l'établissement tête de Cordée :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

☐ Académie de Créteil

☐ Académie de Paris

☐ Académie de Versailles

Numéro UAI/RNE de l'établissement tête de Cordée :

L'UAI/RNE est composé d'un ensemble de 7 chiffres et d'une lettre. Les trois premiers chiffres correspondent au numéro du département (exemple: 075, 093...).

N'oubliez pas de préciser la lettre à la fin de votre UAI.

Numéro de SIRET de l'établissement tête de Cordée :

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Quel est le statut de cette Cordée de la réussite ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Projet validé et réalisé en 2025-2026

☐ Nouvelle Cordée de la réussite 2026-2027

Si le projet a été validé en 2025-2026, avez-vous reçu, à ce titre des crédits "Politique de la ville (BOP 147)" de la Préfecture de région Île-de-France et/ou des crédits de la région Île-de-France ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

POLITIQUE DE LA VILLE / RÉGION - BILAN INTERMÉDIAIRE OBLIGATOIRE 2025-2026

Focus sur le bilan intermédiaire obligatoire

Ce bilan intermédiaire est obligatoire pour tous les projets ayant bénéficié, en 2025-2026 de crédits "Politique de la ville" de la Préfecture de région Île-de-France.

EN L'ABSENCE DE BILAN INTERMÉDIAIRE, AUCUNE NOUVELLE DEMANDE DE FINANCEMENT NE SERA ÉTUDIÉE POUR 2026/2027.

Nom de l'établissement tête de Cordée 2025-2026 :

☐ AGROPARISTECH

☐ Lkwood

☐ Oji Nous le Pouvons

☐ Petites Graines d'Avenir

☐ ALBERT DE MUN - ASS LTP

☒ Cordée de la Réussite Hôtellerie Restauration Boulangerie Dumas/ADM

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

☐ ENSAD - ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS

☐ Arts Cité éducative Paris XIX

☐ Cordée Aubervilliers

☐ Cordée ENSAD/GARAMONT

☐ LYCEE ALFRED COSTES (BOBIGNY)

☐ Le lycée professionnel comme voie d'épanouissement des élèves

☐ LYCEE ENC BESSIÈRES

☐ EN Cordée pour Entreprendre

☐ AMGN - Académie Militaire de la Gendarmerie Nationale

☐ PROMETHEE - PROjet de Mentorat pour l'ETHique et l'Education de l'Elève

☐ CAMPUS AGRO PARIS-SACLAY

☐ Cordée Lycée Léonard de Vinci- AgroParisTech

☐ CAMPUS MODE MÉTIERS D'ART ET DESIGN

☐ Cordées Athéna #4

☐ CENTRALE SUPÉLEC

☐ EcoClubs

☐ Michelin - Cordée mutualisé Paris Saclay

☐ Open - Cordée mutualisé Paris Saclay

☐ Pourquoi Pas Moi - Cordée mutualisé Paris Saclay

☐ Scientifilles

☐ CNAM - CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

☐ Ambition technologique et scientifique avec le CNAM

☐ CNSMD - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

☐ Les Cordées de la musique

☐ EBI - ÉCOLE DE BIOLOGIE INDUSTRIELLE

☐ Une Grande Ecole : Pourquoi Pas Moi ?

☐ ÉCOLE DES MINES PARIS - PSL

☐ Poursuite d'études Mines Paris

☐ ÉCOLE ESTIENNE

☐ Estienne/Corvisart

☐ ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE - PSL

☐ Talens

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

☐ ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PARIS-SACLAY

☐ Objectif SciENS

☐ ÉCOLE POLYTECHNIQUE

☒ Tutorat-Ile De France

☐ EFREI

☐ Envol pour la réussite

☐ EIVP - ÉCOLE DES INGÉNIEURS DE LA VILLE DE PARIS

☐ Cap en Sup

☐ EMLV - ÉCOLE DE MANAGEMENT LÉONARD DE VINCI

☐ Mona Lisa

☐ ENPC - ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES

☐ Gershwin

☐ ENSA PARIS-EST - ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS-EST

☐ Alvaro Siza

☐ ENSA VERSAILLES - ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE VERSAILLES

☐ Exposition universelle du passé

☐ ENSAAMA - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS APPLIQUES ET DES METIERS D'ART

☐ ENSAAMA/Corvisart/Galois

☐ ENSAE

☐ Ensae-Tremplin

☐ ENSAPC- ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE PARIS-CERGY

☐ En Déplacement

☐ ENSCI - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CREATION INDUSTRIELLE

☐ Designer : Pourquoi pas moi ?

☐ ENSIIE- ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INFORMATIQUE POUR L'INDUSTRIE ET L'ENTREPRISE

☐ IngénIEur(e)s de demain

☐ ENSTA - ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DE TECHNIQUES AVANCÉES

☐ Talents d'Avenir ENSTA

☐ EPITA - ÉCOLE POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNIQUES AVANCÉES

☐ Tracer son chemin vers l'excellence

☐ EPITECH

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

ENITECH ACADEMY

☐ ESME

☐ Cordée de la réussite Garges

☐ ESSEC

☐ AIRE "Apprendre et Réussir Ensemble"

☐ CAP Métiers

☐ PHARES - Par-delà le Handicap, avancer et réussir des études supérieures

☐ PQPM 78-95 "Une Grande Ecole, pourquoi pas moi ?"

☐ PQPM 93 "Une Grande Ecole, pourquoi pas moi ?"

☐ Gobelins Paris

☐ Parcours Arts Visuels Gobelins Paris

☐ ICAM - INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET MÉTIERS SITE DE GRAND PARIS-SUD

☐ Atelier Sup 4.0

☐ IFSI - MGEN DE LA VERRIÈRE

☐ EnCORE DES Soins !

☐ IFSI CHIMM

☐ Cordée de la réussite Campus In Santé - IFSI

☐ IFSI de POISSY / SAINT GERMAIN

☐ Projet Cordée IFSI Poissy - Lycée WEISS Achères

☐ IFSI STELL

☐ IDE à l'IFSI STELL : AMBITION POSSIBLE ! - Saison 2

☐ INALCO - INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES

☐ Langues et Cultures du Monde

☐ INP - INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE

☐ A nous le patrimoine!

☐ INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS

☐ Cordée IP Paris-Essonne

☐ IPSA - ÉCOLE D'INGÉNIEURS AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE DE PARIS

☐ Les Ailes de l'Avenir

☐ IRFASE - INSTITUT DE RECHERCHE ET DE FORMATION A L'ACTION SOCIALE A L'ESSONNE

☐ La Lucarne du Travail social

☐ IRIS - ECOLE SUPERIEURE D'INFORMATIQUE ET DE NUMERIQUE

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

☒ CORDEE IRIS école supérieure d'Informatique

☐ ISAE / SUPMÉCA - INSTITUT SUPÉRIEUR DE MÉCANIQUE DE PARIS

☒ Objectif réussite avec ISAE-SUPMECA

☐ ISEP - INSTITUT SUPÉRIEUR D'ÉLECTRONIQUE DE PARIS

☒ Code ton chemin

☒ Numérique +

☐ IUT BOBIGNY - UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS-NORD

☒ Cordée de la réussite IUT de Bobigny département génie biologique

☐ IUT CRETEIL-VITRY - UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

☒ Tremplin vers l'IUT : la technologie révélatrice de talents

☐ IUT MANTES LA JOLIE - UVSQ

☒ Course en cours

☐ IUT PARIS RIVES DE SEINE - UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

☒ Objectif IUT: pour voir plus loin

☐ IUT SAINT-DENIS - UNIVERSITE PARIS 8

☒ Altius

☐ IUT SÉNART-FONTAINEBLEAU - UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

☒ MCSA - MISSION CAP SUP AVENIR

☐ LYCÉE ALBERT SCHWEITZER (LE RAINCY)

☒ Cap Sup : Ambition et excellence

☐ LYCEE ALFRED NOBEL (CLICHY)

☒ Ambition BTS

☐ LYCEE AUGUSTE BLANQUI (SAINT-OUEN)

☒ Linda Nochlin

☐ LYCEE BENJAMIN FRANKLIN (LA ROCHETTE)

☒ Ambition Environnemental pour les Métiers du Bâtiment -AEMB-

☒ Le BTS ESF, c'est possible !

☐ LYCÉE CAMILLE PISSARRO (PONTOISE)

☒ Terre d'ingénieur

☐ LYCEE CHAPTAL (PARIS)

☒ TS1 BAC PRO (Lycée Chaptal)

☐ LYCEE CHARLES LE CHAUVE (ROISSY EN BRIE)

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

☒ Ouvrir le champ des possibles ... Osons le BTS

☐ LYCEE CLEMENCEAU (VILLEMOMBLE)

☒ Avenir ClemenSup

☐ LYCÉE D'ARSONVAL (SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS)

☒ Promotion des sciences et ambition STL

☐ LYCÉE DE LA VALÉE DE CHEVREUSE (GIF-SUR-YVETTE)

☒ Sciences Expérimentales

☐ LYCÉE ERIK SATIE (PARIS)

☒ Objectif immobilier

☐ LYCEE ETIENNE BEZOUT (NEMOURS)

☒ Réussir sa poursuite d'étude après une voie professionnelle grâce à l'entrepreneuriat

☐ LYCEE EUGENIE COTTON (MONTREUIL)

☒ Découverte des filières du design et des arts appliqués : de la 3ème au Bac +3

☐ LYCÉE ÉVARISTE GALOIS (NOISY-LE-GRAND)

☒ Cordée Section internationale

☒ Mathématiques

☐ LYCÉE FÉNELON SAINTE-MARIE (PARIS)

☒ Cap ingénieur

☐ LYCEE FLORA TRISTAN (NOISY LE GRAND)

☒ Les alliés de la réussite

☐ LYCÉE GUILLAUME BUDÉ (LIMEIL-BRÉVANNES)

☒ Cordée ESF du collège au BTS

☐ LYCEE HENRI BERGSON (PARIS)

☒ Découverte du BTS CIEL

☐ LYCÉE HENRI SELLIER (LIVRY-GARGAN)

☒ Vers le BTS ESF

☐ LYCÉE HOCHÉ (VERSAILLES)

☒ Maths-Info ambition réussite

☐ LYCÉE INTERNATIONAL HONORÉ DE BALZAC (PARIS)

☒ Sésame ouvre-toi

☐ LYCEE JACQUES BREL (LA COURNEUVE)

☒ CORDEE BAC – BTS CG (Jacques Brel)

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

☐ LYCÉE JEAN LURÇAT (PARIS)

☐ "Nouvelle génération": de la 4ème, en passant par la voie pro, vers le BTS

☐ LYCÉE JEAN MONNET (FRANCONVILLE-LA GARENNE)

☐ Orientation positive dans les formations des sciences du vivant du collège au supérieur

☐ LYCÉE JEAN MOULIN (TORCY)

☐ Paris Gagnant : du Baccalauréat (Professionnel ou STMG) vers le BTS Tourisme.

☐ LYCEE JEAN RENOIR (BONDY)

☐ BTS Jean Renoir

☐ LYCEE JOLIOT CURIE (NANTERRE)

☐ Cordée Théâtre - Collège Lycée CPGE

☐ LYCÉE JULES SIEGFRIED (PARIS)

☐ Passerelles vers la réussite

☐ LYCÉE LAKANAL (SCEAUX)

☐ AMBITION CPGE (Lakanal)

☐ LYCÉE LANGEVIN WALLON (CHAMPIGNY-SUR-MARNE)

☐ Parcours d'avenir

☐ LYCÉE LE CORBUSIER (AUBERVILLIERS)

☐ Réussite STI2D

☐ Réussite vers le supérieur en STMG

☐ LYCÉE LÉONARD DE VINCI (MELUN)

☐ Cordées de la réussite DCG

☐ LYCÉE LÉONARD DE VINCI (PARIS)

☐ Métiers du bois: de l'artisanat à l'entrepreneuriat

☐ LYCÉE LOUIS ARMAND (NOGENT-SUR-MARNE)

☐ Toutes IngénieurEs

☐ LYCÉE LOUIS-LE-GRAND (PARIS)

☐ Tremplin vers Louis-le-Grand

☐ LYCÉE MARTIN NADAUD (PARIS)

☐ Osez entreprendre avec le Lycée Martin Nadaud : une cordée pour apprendre à entreprendre.

☐ Transportez-vous au lycée Martin Nadaud

☐ LYCÉE PABLO PICASSO (FONTENAY-SOUS-BOIS)

☐ Réussir en BTS comptabilité (Pablo Picasso)

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

Réussir en classe préparatoire technologique (Pablo Picasso)

☐ LYCÉE PAUL BERT (MAISONS-ALFORT)

Cordée Paul Bert

☐ LYCÉE PIERRE DE COUBERTIN (MEAUX)

Réussir sont BTS industriel après un Bac Pro MELEC ou un Bac Technologique STI2D

☐ LYCÉE PIERRE-GILLES DE GENNES - ENCPB

Ambition Santé(s)

Ambition Sciences ParisTech/ENCPB

☐ LYCEE SAINTE MARIE (NEUILLY)

Cordée Humanités

☐ LYCÉE SAINT-EXUPÉRY (MANTES-LA-JOLIE)

Fabrique d'Avenirs

Fabrique d'Excellence

☐ LYCÉE SAINT-LOUIS (PARIS)

Parcours réussite du lycée Saint Louis

☐ LYCÉE SUGER (SAINT-DENIS)

Promouvoir l'audiovisuel en Seine-Saint-Denis

☐ LYCÉE THIBAUT DE CHAMPAGNE (PROVINS)

Pour une orientation ambitieuse réussie

☐ LYCÉE TURGOT (PARIS)

De la STMG aux Grandes Ecoles

☐ LYCEE VAN DONGEN (LAGNY)

Réussir en BTS CG et BTS GPME

☐ LYCÉE VIOLLET-LE-DUC (VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC)

ELAN-CE TOI ! Un nouveau souffle vers la réussite !

Vers les BTS industriels de mon territoire

☐ LYCÉE VOILLAUME (SAINT-DENIS)

Du baccalauréat au BTS : Quel chemin prendre ? (Voillaume)

☐ SCIENCES PO PARIS

Ateliers Premier Campus - Convention Education Prioritaire

☐ SCIENCES PO ST GERMAIN-EN-LAYE - CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Programme d'études intégrées Sciences Po Saint-Germain-en-Laye : « PaïdEia »

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

☐ TÉLÉCOM PARIS

☐ Les Cordées de la réussite de Télécom Paris

☐ UNIVERSITE CY CERGY

☐ Cap Avenir ! Parcours sur l'orientation et la démocratisation de l'enseignement supérieur.

☐ Révèle toi !

☐ UNIVERSITÉ ÉVRY PARIS-SACLAY

☐ Ambition d'enseignement supérieur - Cordée mutualisé Paris Saclay

☐ CMQ Industrie

☐ UNIVERSITÉ PARIS 8

☐ Découvrir Paris 8

☐ UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE - PSL

☐ Partenariat Dauphine

☐ Programme Egalité des chances Dauphine

☐ Réussir à Dauphine

☐ UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

☐ Les Cordées - Université Paris Nanterre

☐ UNIVERSITÉ PARIS SACLAY

☐ A nous la réussite! - Cordée mutualisé Paris Saclay

☐ Aujourd'hui collégien, demain étudiant! - Cordée mutualisé Paris Saclay

☐ Cordée mutualisée Paris-Saclay

☐ Le Génie, pourquoi pas toi? - Cordée mutualisé Paris Saclay

☐ Séminaire Lycées

☐ UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE

☐ Cordée de la Réussite de Sorbonne Université

☐ Cordée de la réussite Sorbonne Nouvelle

☐ UPC - UNIVERSITÉ PARIS CITE

☐ COMPAS -Cordées autour de l'Orientation et du Mentorat pour l'Accompagnement vers le Supérieur

☐ UPEC - UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

☐ Cap vers les Sciences

☐ CMQ Artisan de l'image

☐ CMQE Santé, Autonomie et Bien vieillir

☐ CMQE Transition Numérique et Ecologique de la Construction

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

☐ Cordée Banlieue-Est, Cap vers les Sciences

☐ Ouvrir les possibles, se projeter à l'université !

☐ USPN - UNIVERSITE SORBONNE PARIS-NORD

☐ Découverte du droit à l'université Sorbonne - Paris Nord

☐ Réussir ses études médicales ou dans le domaine des sciences de la vie à l'université Sorbonne - Paris Nord (V2)

☐ UVSQ - UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT QUENTIN EN YVELINES

☐ Cordée Linguistique - Cordée mutualisé Paris Saclay

☐ Course en cours - Cordée mutualisé Paris Saclay

☐ La physique en question - Cordée mutualisé Paris Saclay

Montant du financement attribué par la Préfecture de région Île-de-France en 2025-2026 :

Pour renseigner ce montant, nous vous conseillons de reprendre la notification de financement reçue de la part du financeur.

Montant du financement attribué par l'Éducation nationale en 2025-2026 :

Pour renseigner ce montant, nous vous conseillons de reprendre la notification de financement reçue de la part du/des financeur(s).

Si vous avez reçu des financements de plusieurs rectorats, merci d'additionner les montants.

Montant du financement attribué par le Conseil régional en 2025-2026 :

Pour renseigner ce montant, nous vous conseillons de reprendre la notification de financement reçue de la part du financeur.

Nombre total d'établissements encordés en 2025-2026 :

dont nombre d'établissements en REP / REP+ / QPV / Cités éducatives :

En 2025-2026, la Cordée de la réussite concernait-elle des établissements en Cité éducative ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

En 2025-2026, y a-t-il eu des modifications dans la liste des lycées et collèges encordés par rapport à ce qui avait été prévu dans le projet initial ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquelles?

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

Nombre total d'élèves bénéficiaires en 2025-2026 :

dont nombre d'élèves bénéficiaires issus des REP / REP+ / QPV / Cités éducatives :

En 2025-2026, avez-vous associé les pilotes de la Cité éducative au comité de pilotage de la Cordée de la réussite ?

En 2025-2026, avez-vous participé aux comités de pilotage de la Cité éducative ?

Quels sont les freins éventuels que vous avez rencontrés en 2025-2026 dans la mise en oeuvre du projet ?

Vous pouvez décrire des freins organisationnels, financiers, pédagogiques...

PARTIE 2. FINANCEMENTS SOLLICITÉS POUR FINANCER LA TÊTE DE CORDÉE 2026-2027

Focus sur les demandes de financement par les établissements têtes de Cordées :

Les demandes de financements concernées par la partie ci-dessous concernent EXCLUSIVEMENT:

1) Les crédits BOP 147 ("Politique de la ville"), sollicités auprès de la Préfecture de région Île-de-France (min. 2 000€)

2) Les subventions "Accès à l'enseignement supérieur", sollicités auprès du Conseil régional Île-de-France (min. 5 000€ & max. 40 000€ PAR CORDÉE, dans une limite de 120 000€ par établissement tête de Cordée lorsque plusieurs dispositifs sont créés.)

3) Les crédits BOP 231 ("Vie étudiante"), sollicités auprès des académies dans lesquelles le dispositif est déployé.

NB: Les crédits BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré") sont versés directement aux établissements encordés. Ils font l'objet d'une demande spécifique dans la rubrique "établissement encordé".

Les établissements têtes de Cordées seront avisés des financements reçus par chacun de leurs établissements encordés.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Budget prévisionnel de la Cordée de la réussite 2026-2027 :

Téléversez ici le budget prévisionnel de la Cordée de la réussite 2026-2027.

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

Indiquez TOUS les financements que vous sollicitez pour financer la tête de Cordée en 2026 - 2027 :

Les demandes pour lesquelles les montants ne sont pas renseignés ou différent par rapport au budget prévisionnel télévisé ci-dessus NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

Nous vous demandons la plus grande vigilance concernant cette partie.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ La Préfecture de région Île-de-France

☐ Le Conseil régional Île-de-France

☐ Le rectorat de Créteil

☐ Le rectorat de Paris

☐ Le rectorat de Versailles

Montant du financement demandé à la Préfecture de région Île-de-France (BOP 147: "Politique de la ville")

Montant du financement demandé à la Préfecture de région Île-de-France (min. 2000 €)

Compléter cette partie seulement dans le cas d'une demande de financement à la Préfecture de région Île-de-France (dans le cas contraire, indiquez "0").

Pour les demandes adressées à la Préfecture de région : un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr> (plateforme ouverte du 1er mars au 31 mai 2026)

J'ai bien pris connaissance du fait que si des financements sont sollicités auprès de la Préfecture de région Île-de-France (min. 2000 €), un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme Dauphin :

Plateforme Dauphin: <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr> (plateforme ouverte du 1er mars au 31 mai 2026).

Les demandes de financement non renseignées sur Dauphin NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Montant du financement demandé au Conseil régional Île-de-France ("Accès à l'enseignement supérieur") :

Compléter cette partie avec le montant indiqué dans le budget prévisionnel, seulement dans le cas d'une demande de financement au Conseil Régional (dans le cas contraire ne pas compléter)

Pour les projets concernant le Conseil Régional, les porteurs doivent en parallèle déposer leur demande sur la plateforme « Mes Démarches Région » : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/> (plateforme ouverte du 1er mars au 30 mai 2024)

Montant du financement demandé au Conseil régional Île-de-France (min. 5000 € /max. 40 000€) :

Compléter cette partie seulement dans le cas d'une demande de financement au Conseil régional Île-de-France (dans le cas contraire, indiquez "0").

Pour les demandes adressées au Conseil régional Île-de-France : : un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme "Mes démarches Île-de-France" : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/> (plateforme ouverte du 1er mars au 31 mai 2026)

J'ai bien pris connaissance du fait que si des financements sont sollicités auprès du Conseil régional Île-de-France, un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme "Mes démarches Île-de-France" :

Plateforme "Mes démarches Île-de-France" : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

(plateforme ouverte du 1er mars au 31 mai 2026).

Un budget prévisionnel vous sera demandé au moment de ce dépôt.

Les demandes de financement non renseignées sur "Mes démarches Île-de-France" NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Montant(s) du financement demandé(s) aux rectorats des académies de Créteil et/ou de Paris et/ou de Versailles :

Compléter cette partie avec le montant indiqué dans le budget prévisionnel, seulement dans le cas d'une demande de financement au rectorat de l'académie de Créteil (dans le cas contraire, indiquez "0").

Rappel : le rectorat de Créteil peut attribuer deux types de financements:

- BOP 231 (MESRI) versé à l'établissement tête de Cordée
- BOP 141 (MEN), versé aux établissements encordés (EPL).

Focus sur le BOP 231 ("Vie étudiante")

Les crédits demandés au titre du BOP 231 ("Vie étudiante") sont versés directement par les académies aux ÉTABLISSEMENT TÊTES DE CORDÉES afin de déployer les actions entre septembre 2026 et juin 2027.

Nous vous conseillons de solliciter des financements BOP 231 auprès de l'académie (ou des académies) dans laquelle (ou lesquelles) la Cordée de la réussite est déployée.

RAPPEL:

L'attribution des IMP destinées à rétribuer les référents Cordées de la réussite dépend de chacun des trois rectorats. Elle ne peut faire l'objet d'une demande préalable.

Les Cordées de la réussite ne financent pas d'autres IMP que celles à destination des référents Cordées de la réussite.

Montant TOTAL du financement demandé au rectorat de Créteil :

Complétez cette partie avec le montant que vous sollicitez au titre du BOP 231 ("Vie étudiante") seulement dans le cas d'une demande de financement au rectorat de l'académie de Créteil (dans le cas contraire, indiquez "0").

Montant TOTAL du financement demandé au rectorat de Paris :

Complétez cette partie avec le montant au titre du BOP 231 ("Vie étudiante") seulement dans le cas d'une demande de financement au rectorat de l'académie de Paris (dans le cas contraire, indiquez "0").

Montant TOTAL du financement demandé au rectorat de Versailles :

Complétez cette partie avec le montant au titre du BOP 231 ("Vie étudiante") seulement dans le cas d'une demande de financement au rectorat de l'académie de Versailles (dans le cas contraire, indiquez "0").

Focus sur la Semaine nationale des Cordées de la réussite (1ÈRE SEMAINE FÉVRIER 2027)

Lorsqu'une Cordée de la réussite obtient un ou plusieurs financement(s), la tête de Cordée s'engage à organiser un ou plusieurs actions de valorisation du dispositif lors de la semaine nationale des Cordées de la réussite, qui aura lieu la 1ÈRE SEMAINE DE FÉVRIER 2027.

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France
La tête de Cordée s'engage également à informer tous les financeurs de cette (ces)
action(s) de valorisation : actions menées, modalités, horaires, adresse, établissements
impliqués...

PARTIE 3. CONSTRUCTION DE LA CORDÉE DE LA RÉUSSITE 2026-2027

Programme d'actions 2026-2027 co-construit avec les établissements encordés

Types d'actions construites au bénéfice des élèves des établissements encordés :

Sélectionnez dans la liste TOUS les types d'actions que vous allez mettre en place au bénéfice des élèves des établissements encordés.

Chaque choix fera apparaître un cadre pour permettre de décrire plus précisément les actions menées.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Accompagnement à l'orientation
- ☐ Ouverture sociale et culturelle
- ☐ Actions favorisant la continuité des parcours
- ☐ Actions pédagogiques
- ☐ Actions de tutorat et/ou de mentorat

Modalités retenues pour mettre en oeuvre le programme d'action 2026-2027 au bénéfice des élèves du secondaire :

Sélectionnez dans la liste TOUTES les modalités que vous allez retenir pour mettre en oeuvre les actions au bénéfice des élèves des établissements encordés en 2026-2027.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Action / Visite culturelle
- ☐ Atelier compétences psychosociales
- ☐ Atelier de préparation à l'insertion professionnelle (CV, lettres de motivation...)
- ☐ Atelier orientation
- ☐ Conférence scientifique
- ☐ Jeux / Concours
- ☐ Renforcement / Approfondissement des compétences disciplinaires et transversales (oral, soutien scolaire...)
- ☐ Réunion d'information sur les filières du supérieur
- ☐ Stage / Immersion en milieu professionnel
- ☐ Stage / immersion en milieu scolaire
- ☐ Témoignage de professionnels et d'étudiants
- ☐ Visite d'entreprise
- ☐ Visite d'établissement de l'enseignement supérieur
- ☐ Visite d'établissement scolaire
- ☐ Autre modalité

Décrivez le contenu prévu dans "Action / Visite culturelle" :

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

Décrivez le contenu prévu dans "Atelier compétences psychosociales" :

Décrivez le contenu prévu dans "Atelier de préparation à l'insertion professionnelle" :

Décrivez le contenu prévu dans "Atelier orientation" :

Décrivez le contenu prévu dans "Conférence(s) scientifique(s)" :

Décrivez le contenu prévu dans "Jeux / Concours" :

Décrivez le contenu prévu dans "Renforcement & Approfondissement des compétences disciplinaires et transversales" :

Décrivez le contenu prévu dans "Réunions d'information sur les filières du supérieur" :

Décrivez le contenu prévu dans "Stage / Immersion en milieu professionnel" :

Décrivez le contenu prévu dans "Stage / Immersion en milieu scolaire" :

Décrivez le contenu prévu dans "Témoignages de professionnels et d'étudiants" :

Décrivez le contenu prévu dans "Visite(s) d'entreprise(s)" :

Décrivez le contenu prévu dans "Visite(s) d'établissement(s) de l'enseignement supérieur" :

Décrivez le contenu prévu dans "Visite(s) d'établissement(s) scolaire" :

Précisez la (ou les) autre(s) modalité(s) d'actions retenue(s) :

Type de tutorat et/ou de mentorat :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Tutorat individuel

☐ Tutorat en petits groupes (2 ou 3 élèves par tuteur)

☐ Tutorat collectif (plus de 3 élèves par tuteur)

Nombre prévisionnel de tuteurs et/ou de mentors intervenant dans le cadre de la Cordée de la réussite

Statut des tuteurs et/ou des mentors :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Étudiantes et étudiants de l'établissement tête de Cordée

☐ Étudiants et étudiants issus d'autres établissements du supérieur

☐ Professionnel(le)s issus de structures partenaires

Précisez dans quel(s) établissement(s) et/ou structure(s) partenaire(s) les tuteurs et mentors intervenant dans la Cordée de la réussite sont recruté(e)s :

Les tuteurs et mentors bénéficient-ils d'une formation spécifique avant d'intervenir dans le cadre de la Cordée de la réussite ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Descriptif de la formation des tuteurs et/ou des mentors :

Durée, contenu, prestataire de formation éventuel...

Nombre total d'élèves du secondaire bénéficiaires prévus pour les actions de tutorat/mentorat :

Nombre d'heures de tutorat prévues au minimum par élève du secondaire dans le cadre de votre action et par an :

Préciser les voies concernées par les actions de tutorat/mentorat :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Voie générale

☐ Voie technologique

☐ Voie professionnelle

☐ Collège

Objectifs de la Cordée de la réussite 2026-2027 et suivi des élèves

Quel est le diagnostic territorial de départ?

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

Quels sont les critères d'évaluation établis pour mesurer les impacts directs de votre action ?

RAPPEL DES IMPACTS À ÉVALUER :

1) Impacts directs sur le dispositif : taux de présence / absentéisme aux séances de tutorat, taux d'abandon en cours d'année (et dans ce cas le motif d'abandon), taux de satisfaction auprès des élèves/tuteurs/partenaires.

2) Impacts sur les parcours des jeunes : prévention du décrochage scolaire, prévention des violences scolaires, amélioration des résultats scolaires, diversification des choix scolaires/professionnels, stimulation de l'ouverture au monde et de l'émancipation.

3) Impacts sur les territoires : impacts sur le projet de territoire (dont notamment sur les dynamiques des cités éducatives), sur les enjeux de la politique de la ville en termes de décroisement des acteurs et des populations (comment est favorisé leur accès aux dispositifs de droit commun ?).

PARTIE 4. COMPOSITION DE LA CORDÉE DE LA RÉUSSITE 2026-2027 & STRUCTURES DE PILOTAGE MISES EN PLACE

Composition de la Cordée de la réussite 2026-2027

Merci d'indiquer si le projet a été co-construit entre l'établissement tête de Cordée et les établissements encordés :

La co-construction du projet repose sur un diagnostic partagé, des réunions régulières, une information réciproque des parties, un bilan partagé en fin d'année... Cet indicateur est primordial et sera évalué lors du bilan de l'action.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Nombre total d'établissements encordés :

Préciser le nombre total de lycées et de collèges encordés dans la Cordée de la réussite en 2026-2027.

Chacun des établissements fera l'objet d'une saisie spécifique pour plus de précision sur le profil des élèves et sur le déploiement des actions en interne.

Département(s) des établissements encordés :

Plusieurs choix possibles.

Indiquez le ou les département(s) des établissements encordés.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 75

☐ 77

☐ 78

☐ 91

☐ 92

☐ 93

☐ 94

Nombre total d'élèves du secondaire bénéficiaires prévus toutes actions confondues :

Il sera possible de préciser le nombre prévisionnel par établissement lors de la saisie spécifique à chaque établissement encordé.

Nombre d'élèves du secondaire bénéficiaires issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (ou scolarisés dans un établissement situé en QPV / REP / REP + / cité éducative) toutes actions confondues :

Liste des QPV sur le site sigville : <https://sig.ville.gouv.fr>

Cartographie des cités éducatives disponible sur le site :

<https://carto-ce.github.io/ce/>

Il sera possible de préciser le nombre prévisionnel par établissement lors de la saisie spécifique à chaque établissement encordé.

Saisie d'un établissement encordé :

Focus sur la saisie des établissements encordés

Nous vous conseillons d'inviter chacun des responsables des établissements encordés à compléter les renseignements pour son propre établissement.

Les établissements n'ayant pas complété leurs renseignements à la clôture du dossier ne seront pas considérés comme encordés dans le dispositif pour l'année scolaire 2026-2027.

Si vous ne souhaitez pas inviter les chefs des établissements encordés, nous vous invitons à entrer les informations demandées pour CHACUN des établissements encordés.

Numéro UAI/RNE de l'établissement encordé :

Pour faciliter votre recherche, vous pouvez taper les premiers caractères de votre UAI/RNE puis le sélectionner dans la liste.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance lorsque vous sélectionnez l'UAI/RNE de l'établissement car plusieurs informations y sont automatiquement rattachées (QPV, REP/REP+...)

Nombre prévisionnel d'élèves de cet établissement bénéficiaires des actions en 2026-2027 :

Préciser les voies concernées par les actions menées dans cet établissement encordé en 2026-2027 :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Collège

☐ Voie générale

☐ Voie technologique

☐ Voie professionnelle

☐ Autre type de public

Précisez si un autre public bénéficiaire des actions (hors collégiens et lycéens). Le cas échéant, décrire le public et le nombre de bénéficiaires :

Focus sur le BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré")

Les crédits demandés au titre du BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré") sont versés directement par les académies aux EPLE encordés afin de financer les

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France
actions au profit de leurs élèves bénéficiaires entre septembre 2026 et juin 2027.
(voir académie de rattachement déclarée à la question précédente).

L'attribution des IMP destinées à rétribuer les référents Cordées de la réussite dépend de chacun des trois rectorats. Elle ne peut faire l'objet d'une demande préalable.

Les Cordées de la réussite ne financent pas d'autres IMP que celles à destination des référents Cordées de la réussite.

Montant du financement demandé par cet établissement encordé auprès de l'académie de rattachement

Complétez cette partie avec le montant demandé au titre du BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré"), dans le cas contraire, indiquez "0") POUR L'ÉTABLISSEMENT.

Votre demande de financement sera étudiée par votre académie de rattachement.

Le cas échéant, le financement éventuellement accordé sera versé directement À L'ÉTABLISSEMENT ENCORDÉ.

J'ai bien pris connaissance du fait que les montants sollicités auprès des 3 rectorats sont EXCLUSIVEMENT des crédits et non des IMP.

L'attribution des IMP destinées à rétribuer les référents Cordées de la réussite dépend de chacun des trois rectorats. Elle ne peut faire l'objet d'une demande préalable.

Les Cordées de la réussite ne financent pas d'autres IMP que celles à destination des référents Cordées de la réussite.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le nom du référent Cordée de la réussite de l'établissement est-il déjà connu ?

Nous recommandons la plus grande vigilance pour s'assurer, en amont de la désignation du référent Cordées de la réussite en établissement, que le personnel sollicité est éligible à la perception d'une indemnité pour mission particulière (IMP).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

NOM et prénom du référent Cordée de la réussite en établissement :

Nous recommandons la plus grande vigilance pour s'assurer, en amont de la désignation du référent Cordées de la réussite en établissement, que le personnel sollicité est éligible à la perception d'une indemnité pour mission particulière (IMP).

Adresse mail professionnelle du référent Cordée de la réussite en établissement :

Fonction du référent Cordée de la réussite en établissement :

Nous recommandons la plus grande vigilance pour s'assurer, en amont de la désignation du référent Cordées de la réussite en établissement, que le personnel sollicité est éligible à la perception d'une indemnité pour mission particulière (IMP).

Focus sur la saisie des établissements encordés

Nous vous conseillons d'inviter chacun des responsables des établissements encordés à compléter les renseignements pour son propre établissement.

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France
Les établissements n'ayant pas complété leurs renseignements à la clôture du dossier ne seront pas considérés comme encordés dans le dispositif pour l'année scolaire 2026-2027.

Si vous ne souhaitez pas inviter les chefs des établissements encordés, nous vous invitons à entrer les informations demandées pour CHACUN des établissements encordés.

Numéro UAI/RNE de l'établissement encordé :

Pour faciliter votre recherche, vous pouvez taper les premiers caractères de votre UAI/RNE puis le sélectionner dans la liste.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance lorsque vous sélectionnez l'UAI/RNE de l'établissement car plusieurs informations y sont automatiquement rattachées (QPV, REP/REP+...)

Nombre prévisionnel d'élèves de cet établissement bénéficiaires des actions en 2026-2027 :

Préciser les voies concernées par les actions menées dans cet établissement encordé en 2026-2027 :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Collège
- ☐ Voie générale
- ☐ Voie technologique
- ☐ Voie professionnelle
- ☐ Autre type de public

Précisez si un autre public bénéficiaire des actions (hors collégiens et lycéens). Le cas échéant, décrire le public et le nombre de bénéficiaires :

Focus sur le BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré")

Les crédits demandés au titre du BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré") sont versés directement par les académies aux EPLE encordés afin de financer les actions au profit de leurs élèves bénéficiaires entre septembre 2026 et juin 2027. (voir académie de rattachement déclarée à la question précédente).

L'attribution des IMP destinées à rétribuer les référents Cordées de la réussite dépend de chacun des trois rectorats. Elle ne peut faire l'objet d'une demande préalable.

Les Cordées de la réussite ne financent pas d'autres IMP que celles à destination des référents Cordées de la réussite.

Montant du financement demandé par cet établissement encordé auprès de l'académie de rattachement

Complétez cette partie avec le montant demandé au titre du BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré"), dans le cas contraire, indiquez "0") POUR L'ÉTABLISSEMENT.

Votre demande de financement sera étudiée par votre académie de rattachement.

Le cas échéant, le financement éventuellement accordé sera versé directement À L'ÉTABLISSEMENT ENCORDÉ.

J'ai bien pris connaissance du fait que les montants sollicités auprès des 3 rectorats sont EXCLUSIVEMENT des crédits et non des IMP.

L'attribution des IMP destinées à rétribuer les référents Cordées de la réussite dépend de chacun des trois rectorats. Elle ne peut faire l'objet d'une demande préalable.

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

Les Cordées de la réussite ne financent pas d'autres IMP que celles à destination des référents Cordées de la réussite.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le nom du référent Cordée de la réussite de l'établissement est-il déjà connu ?

Nous recommandons la plus grande vigilance pour s'assurer, en amont de la désignation du référent Cordées de la réussite en établissement, que le personnel sollicité est éligible à la perception d'une indemnité pour mission particulière (IMP).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

NOM et prénom du référent Cordée de la réussite en établissement :

Nous recommandons la plus grande vigilance pour s'assurer, en amont de la désignation du référent Cordées de la réussite en établissement, que le personnel sollicité est éligible à la perception d'une indemnité pour mission particulière (IMP).

Adresse mail professionnelle du référent Cordée de la réussite en établissement :

Fonction du référent Cordée de la réussite en établissement :

Nous recommandons la plus grande vigilance pour s'assurer, en amont de la désignation du référent Cordées de la réussite en établissement, que le personnel sollicité est éligible à la perception d'une indemnité pour mission particulière (IMP).

Focus sur la saisie des établissements encordés

Nous vous conseillons d'inviter chacun des responsables des établissements encordés à compléter les renseignements pour son propre établissement.

Les établissements n'ayant pas complété leurs renseignements à la clôture du dossier ne seront pas considérés comme encordés dans le dispositif pour l'année scolaire 2026-2027.

Si vous ne souhaitez pas inviter les chefs des établissements encordés, nous vous invitons à entrer les informations demandées pour CHACUN des établissements encordés.

Numéro UAI/RNE de l'établissement encordé :

Pour faciliter votre recherche, vous pouvez taper les premiers caractères de votre UAI/RNE puis le sélectionner dans la liste.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance lorsque vous sélectionnez l'UAI/RNE de l'établissement car plusieurs informations y sont automatiquement rattachées (QPV, REP/REP+...)

Nombre prévisionnel d'élèves de cet établissement bénéficiaires des actions en 2026-2027 :

Préciser les voies concernées par les actions menées dans cet établissement encordé en 2026-2027 :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

☐ Collège

☐ Voie générale

☐ Voie technologique

☐ Voie professionnelle

☐ Autre type de public

Précisez si un autre public bénéficiaire des actions (hors collégiens et lycéens). Le cas échéant, décrire le public et le nombre de bénéficiaires :

Focus sur le BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré")

Les crédits demandés au titre du BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré") sont versés directement par les académies aux EPLE encordés afin de financer les actions au profit de leurs élèves bénéficiaires entre septembre 2026 et juin 2027. (voir académie de rattachement déclarée à la question précédente).

L'attribution des IMP destinées à rétribuer les référents Cordées de la réussite dépend de chacun des trois rectorats. Elle ne peut faire l'objet d'une demande préalable.

Les Cordées de la réussite ne financent pas d'autres IMP que celles à destination des référents Cordées de la réussite.

Montant du financement demandé par cet établissement encordé auprès de l'académie de rattachement

Complétez cette partie avec le montant demandé au titre du BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré"), dans le cas contraire, indiquez "0") POUR L'ÉTABLISSEMENT.

Votre demande de financement sera étudiée par votre académie de rattachement.

Le cas échéant, le financement éventuellement accordé sera versé directement À L'ÉTABLISSEMENT ENCORDÉ.

J'ai bien pris connaissance du fait que les montants sollicités auprès des 3 rectorats sont EXCLUSIVEMENT des crédits et non des IMP.

L'attribution des IMP destinées à rétribuer les référents Cordées de la réussite dépend de chacun des trois rectorats. Elle ne peut faire l'objet d'une demande préalable.

Les Cordées de la réussite ne financent pas d'autres IMP que celles à destination des référents Cordées de la réussite.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le nom du référent Cordée de la réussite de l'établissement est-il déjà connu ?

Nous recommandons la plus grande vigilance pour s'assurer, en amont de la désignation du référent Cordées de la réussite en établissement, que le personnel sollicité est éligible à la perception d'une indemnité pour mission particulière (IMP).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

NOM et prénom du référent Cordée de la réussite en établissement :

Nous recommandons la plus grande vigilance pour s'assurer, en amont de la désignation du référent Cordées de la réussite en établissement, que le personnel sollicité est éligible à la perception d'une indemnité pour mission particulière

Adresse mail professionnelle du référent Cordée de la réussite en établissement :

Fonction du référent Cordée de la réussite en établissement :

Nous recommandons la plus grande vigilance pour s'assurer, en amont de la désignation du référent Cordées de la réussite en établissement, que le personnel sollicité est éligible à la perception d'une indemnité pour mission particulière (IMP).

Partenaires extérieurs intervenant dans la Cordée de la réussite 2026-2027

Focus sur les partenariats extérieurs dans le cadre des Cordées de la réussite

Les têtes de Cordées et les établissements encordés sont encouragés à développer leur réseau partenarial avec des structures institutionnelles, culturelles ou associatives pour dynamiser leurs actions et leur ancrage territorial.

Nous engageons les établissements à vérifier en amont l'agrément des partenaires extérieurs auprès de l'Éducation nationale. Si une association ne détient pas encore d'agrément, des démarches doivent être effectuées auprès de la DSDEN.

La Cordée de la réussite 2026-2027 prévoit-elle la participation de partenaires extérieurs ?

Informations à compléter si vous avez des partenariats avec d'autres structures dans le cadre de votre projet.

Vous pourrez préciser le nom des partenaires extérieurs à la question suivante (entreprises, associations, institutions...).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Nom des partenaires extérieurs :

Entreprises, associations, institutions...

Si plusieurs partenaires extérieurs sont concernés, indiquez leur nom séparés par des virgules.

Avez-vous prévu de reverser une partie de votre financement à un partenaire dans le cadre de votre action ?

Attention, dans le cas d'un reversement d'une partie du financement à une autre structure, il est important que ce montant ne représente pas la majorité du financement (une convention financière avec la structure partenaire doit être établie et être tenue à disposition de l'administration).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui, une PARTIE des financements reçus sera reversée à un partenaire extérieur

☐ Non, les financements reçus seront gérés par la tête de Cordée

Indiquez la part des financements reçus qui sera reversée à un partenaire extérieur :

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

Indiquez le nom du (ou des) partenaires extérieurs à qui sera reversée une partie des financements reçus :

Si plusieurs partenaires extérieurs sont concernés, indiquez leur nom séparés par des virgules.

L'articulation avec les acteurs de la politique de la ville 2026-2027

Focus sur l'articulation entre les Cordées de la réussite et les acteurs de la politique de la ville

Pour les Cordées qui relèvent de la politique de la ville, les projets doivent être pensés en partenariat avec les acteurs de la politique de la ville (délégués du Préfet, associations, collectivités locales), et doivent s'inscrire notamment dans le cadre des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Les projets ayant pour objectif de cibler a minima 3 établissements encordés appartenant à une cité éducative, les pilotes des cités éducatives doivent de ce fait être associés à la mise en œuvre de la Cordée de la réussite.

Contact des pilotes de la/des cité(s) éducative(s) concernée(s)

NOM et prénom du pilote 1 :

Adresse mail professionnelle du pilote 1 :

NOM et prénom du pilote 1 :

Adresse mail professionnelle du pilote 1 :

NOM et prénom du pilote 1 :

Adresse mail professionnelle du pilote 1 :

Vous êtes-vous déjà mis en lien avec les pilotes de la/des cité(s) éducative(s) concernée(s) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Participez-vous aux instances de pilotage de la/des cité(s) éducative(s) concernée(s) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Avez-vous prévu d'associer ces pilotes au comité de pilotage de la Cordée de la réussite ? Si oui, de quelle manière ?

PARTIE 5. MOYENS HUMAINS MOBILISÉS POUR METTRE EN OEUVRE LA CORDÉE DE LA RÉUSSITE

Combien de personnes sont mobilisées sur le projet (personnel, bénévole, service civique, intervenant extérieur, autre...). Préciser si possible, la durée d'intervention de tous les intervenants (ponctuel, fréquent, sur toute la durée du projet...) :

Responsable administratif / interlocuteur en charge du dossier

NOM et prénom du responsable administratif :

Fonction du responsable administratif :

Numéro de téléphone du responsable administratif :

Adresse mail du responsable administratif :

NOM et prénom du responsable administratif :

Fonction du responsable administratif :

Numéro de téléphone du responsable administratif :

Adresse mail du responsable administratif :

NOM et prénom du responsable administratif :

Fonction du responsable administratif :

Numéro de téléphone du responsable administratif :

Adresse mail du responsable administratif :

Responsable financier

NOM et prénom du responsable financier :

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

Fonction du responsable financier :

Numéro de téléphone du responsable financier :

Adresse mail du responsable financier :

NOM et prénom du responsable financier :

Fonction du responsable financier :

Numéro de téléphone du responsable financier :

Adresse mail du responsable financier :

NOM et prénom du responsable financier :

Fonction du responsable financier :

Numéro de téléphone du responsable financier :

Adresse mail du responsable financier :

Référent pédagogique

NOM et prénom du responsable pédagogique :

Fonction du responsable pédagogique :

Numéro de téléphone du responsable pédagogique :

Adresse mail du responsable pédagogique :

NOM et prénom du responsable pédagogique :

Fonction du responsable pédagogique :

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

Numéro de téléphone du responsable pédagogique :

Adresse mail du responsable pédagogique :

NOM et prénom du responsable pédagogique :

Fonction du responsable pédagogique :

Numéro de téléphone du responsable pédagogique :

Adresse mail du responsable pédagogique :

FACULTATIF. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES

Je souhaite rédiger une remarque complémentaire à destination des instructeurs :

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Commentaire libre (facultatif) :

Je souhaite téléverser un document complémentaire à destination des instructeurs :

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Document libre (facultatif) :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document libre (facultatif) :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document libre (facultatif) :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document libre (facultatif) :

LIEN VERS LE BILAN DE LA CORDÉE DE LA RÉUSSITE 2025-2026 (À COMPLÉTER ENTRE LE 15 AVRIL ET LE 15 SEPTEMBRE 2026)

Nous vous proposons de compléter un bilan unique de la Cordée de la réussite. Ce bilan est à destination de TOUS les financeurs qui se sont engagés à vos côtés en 2025-2026.

Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

Pour faciliter cette saisie, nous vous conseillons de reprendre le NUMÉRO DE DOSSIER que vous avez reçu par mail à l'issue du dépôt de l'année dernière.

Si vous ne le détenez plus, nous vous donnerons la possibilité de le télécharger avant de débiter la saisie du bilan.

> LIEN VERS LE BILAN 2025-2026: lien à venir à compter du 15 avril 2025